

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 12 janvier 2023 à 16h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 9 janvier 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert MOULIN, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : M. Francis BARRY, Mme Solange BERGERON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Clément CHAPEL, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. José ORENES LERMA, Mme Danielle RAMENERI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Yves RULLIERE, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 9/52

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN

PASS NUMÉRIQUE (CONVENTION AVEC L'ANCT)

Préambule :

Dans le cadre du dispositif Pass Numérique, Numérian agit en tant que relais pour la distribution des chèques APTIC auprès des bénéficiaires résidents drômois qui sollicitent un accompagnement par le biais de modules de formation pour l'initiation aux démarches quotidiennes dématérialisées.

Notre partenariat remonte à 2019, l'échéance est arrivée à terme au 31 décembre 2022.

Pour rappel, le budget prévisionnel initial du Pass Numérique se présentait comme suit : 540 300 € dont 345 800 € de l'État et 194 500 € de recettes propres (FSE + Département Plan d'Insertion vers l'emploi + Projet senior + conférence des financeurs + Direction des solidarités + Caf de la Drôme).

Suite à une actualisation des recettes propres, le montant des subventions perçues par Numérian a finalement été évalué à 86 496 €.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Or, la part de l'État ayant été déterminée en fonction de la participation des autres financeurs, l'ANCT accepte de modifier son taux de subvention à condition que Numérian écoule la totalité de l'enveloppe consacrée à l'achat des chèques sur l'exercice 2022. Le taux de subvention de l'État est ainsi ramené à 79,99% au lieu de 64%.

Il convient de formaliser cet accord via un avenant à la convention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Donne à l'unanimité des membres présents et représentés l'autorisation au Président de signer l'avenant à la convention Pass Numérique.

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 12 janvier 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD